



État des lieux d'une location d'appartement

Par **Tos**, le **27/10/2008** à **12:16**

Bonjour Monsieur,

Je suis actuellement locataire d'un appartement depuis deux ans. Je dois déménager très prochainement. La propriétaire lors de visites pour trouver de nouveaux locataires m'a demandé :

- De repeindre une porte. Celle ci a été endommagée pour passer un meuble. Elle a été rebouchée puis enduite très proprement. La peinture de la porte est blanche. Suis-je dans l'obligation de la repeindre ?
- De lessiver les murs. Ils sont blancs d'origine. Depuis deux ans ils ont un peu jauni. Là encore suis-je dans l'obligation de le faire ?
- J'ai fait installer une alarme que j'enlèverai à mon départ. Il y aura de petits trous que je reboucherai. Serai-je dans l'obligation de repeindre les murs ?

Par avance, je vous remercie de la réponse que vous voudrez bien faire à ces questions. Très respectueusement.

M. Tossen